

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007



Articles, amendements et annexes

Séances du mercredi 8 novembre 2006



**JOURNAUX
OFFICIELS**

SOMMAIRE

39^e séance

Loi de finances pour 2007.....	3
--------------------------------	---

41^e séance

Loi de finances pour 2007.....	5
--------------------------------	---

39^e séance

LOI DE FINANCES POUR 2007

SECONDE PARTIE

Projet de loi de finances pour 2007 (n^{os} 3341, 3363).

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 759 419 618 euros ;

Crédits de paiement : 780 303 308 euros.

Après l'article 56

Amendement n° 65 présenté par M. Raison.

Après l'article 56, insérer l'article suivant :

L'article L. 321-8 du code de la propriété intellectuelle est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les droits ne sont pas perçus pour les manifestations ne donnant pas lieu à entrée payante organisées par des associations et consistant exclusivement en la retransmission d'événements sportifs. »

Amendement n° 106 présenté par M. Néri, M. Nayrou, M. Beauchaud, Mme Lignières-Cassou et les membres du groupe socialiste.

Après l'article 56, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement présente un rapport au Parlement sur l'efficience de la contribution du ministère de la jeunesse, du sport et de la vie associative à la compensation auprès de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, de la perte de recettes correspondant aux exonérations en application de la loi n° 2004-1366 du 15 décembre 2004 portant diverses dispositions relatives au sport professionnel sur la rémunération versée à un sportif par une société sportive au titre de la commercialisation de l'image collective de son équipe.

